

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 90-1317/PR/EN portant création de Brevets d'Études Professionnelles.

n° 90-1317/PR/EN

Ministère
Ministère de l'éducation nationale

Date de publication
17 décembre 1990

Numéro JO
n° 24 du 31/12/1990

Date du numéro
31 décembre 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU les lois constitutionnelles n°LR/77-001 et LR/77-002 en date du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°LR/77-008 en date du 30 juin 1977

VU le décret n°87-098/PRE du 23 novembre 1987 portant nomination des membres du Gouvernement

VU le décret n°81-011/PR/EN du 19 janvier 1981 instituant les Brevets d'Études Professionnelles

Sur Proposition du Ministre de l'Éducation Nationale.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est créé sur le plan national

- Brevets d'Études Professionnelles d'Électrotechnique
- Brevets d'Études Professionnelles d'Automobiles Techniques et Services.

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à partir de la session 1991.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Fait à Djibouti
le 17 décembre 1990. Par le Président de la République*

HASSAN GOULED APTIDON